

Résumé de la séance du conseil communal du 4 octobre 2007 à 20 Heures.

PRESENTS : M. André DRICOT, Bourgmestre-Président;
M. Philippe BELOT, Mme Sabine MAGIS, M. Georges DECOSTER, Echevins;
MM. Pascal JACQUIEZ, Michel PAULY, Christian HERNOUX,
Mme Sophie VERHELST, M. Jacques PETITJEAN, ~~Mme Brigitte GILLES~~, M.
Christian LATHURAZ. Conseiller (e) s Communaux;
~~Mme Sabrina LAUVAUX, Présidente du CPAS~~;
M. S. COLLARD, Secrétaire Communal ff.

Le Conseil,

Siégeant en séance publique.

Monsieur le Bourgmestre demande aux membres du Conseil de décréter l'urgence pour un point qui ne figure pas à l'ordre du jour. Il s'agit d'adopter la convention relative à l'octroi d'un prêt d'aide extraordinaire dans le cadre du Plan Tonus - Axe II - pour l'année 2006. Celle-ci doit être approuvée avant fin octobre. **L'urgence est admise à l'unanimité.**

A l'exception des points 4, 7 et 11, les décisions sont prises par à l'unanimité.

1°) **Modifications budgétaires n°3 & 4.**

Approuve les modifications budgétaires ordinaire n°3 et extraordinaire n°4.

- Le nouveau résultat du budget ordinaire est arrêté aux chiffres figurant ci-dessus :

	A L'EXERCICE GLOBAL			A L'EXERCICE PROPRE		
	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3	Recettes 4	Dépenses 5	Solde 6
D'après le budget initial ou la précédente modification	3.873.561,79	2.993.138,69	880.423,10	2.790.645,02	2.920.554,22	- 129.909,20
Augmentation de crédit (+)	46.096,61	+ 97.773,18	-51.676,57	42.526,94	+ 50.753,20	- 8.226,26
Diminution de crédit (-)		- 62.007,56	62.007,56		- 62.007,56	62.007,56
Nouveau résultat	3.919.658,40	3.028.904,31	890.754,09	2.833.171,96	2.909.299,73	- 76.127,77

- Le nouveau résultat du budget **extraordinaire** est arrêté aux chiffres figurant ci-dessus :

	A L'EXERCICE GLOBAL			A L'EXERCICE PROPRE		
	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3	Recettes 4	Dépenses 5	Solde 6
D'après le budget initial ou la précédente modification	518.759,44	518.759,44	0,00	407.064,83	400.224,61	6.840,22

Augmentation de crédit (+)		+ 13.250,00	-13.250,00		+ 13.250,00	- 13.250,00
Prélèvements		+ 9.000,00	- 9.000,00			
Diminution de crédit (-)	- 28.750,00	- 51.000,00	22.250,00	- 28.750,00	- 20.000,00	- 8.750,00
Nouveau résultat	490.009,44	490.009,44	0,00	378.314,83	393.474,61	- 15.159,78

2°) **Service voirie : Décision sur acquisition tronçonneuse.**

Décide d'acquérir une tronçonneuse pour le service voirie.

3°) **Service voirie : Décision sur acquisition débroussailleuse.**

Décide d'acquérir une débroussailleuse pour le service voirie.

4°) **Décision sur destination à donner au bois de chauffage - exercice 2008 - cahier et clauses particulières régissant la vente.**

Décide de vendre le bois de chauffage en vente publique comme chaque année.

La mise à prix minimale pour chaque lot sera établie sur base de 40 €.

Chaque enchère sera d'un minimum de 5 € supérieure à la précédente.

La vente aura lieu dans une salle communale.

A ce point de vente, les lots de toutes les divisions seront offerts à la hausse publique en un tour réservé aux chefs de famille domiciliés dans l'entité au jour de la vente.

Les acquéreurs auront l'obligation de se trouver dans la salle de vente au moment de la criée. Aucune procuration ne sera acceptée.

5°) **Fabrique d'Eglise de Vodelée : Compte 2006.**

EMET un avis favorable à l'approbation du compte 2006 de la Fabrique d'Eglise de Vodelée qui se solde par un boni de 591,26 €.

6°) **Fabrique d'Eglise de Vodelée : Budget 2008.**

EMET un avis défavorable sur le budget 2007 de la Fabrique d'Eglise de Vodelée qui demande un subside communal de 10.718,80 € car ce dernier ne rencontre pas les limites fixées par le plan de gestion de la commune.

7°) **Gimnée : demande achat terrain cadastré B/157 B (2 ha.60 a.09 ca) : Mr VUYLSTEKE J.**

Marque un accord de principe pour la vente de ce terrain à Mr VUYLSTEKE Joseph et charge le Collège de lancer l'enquête commodo-incommodo.
En cas d'absence de réclamation une expertise sera demandée à l'enregistrement.

8°) **Gochenée : Déplacement sentier : Accord définitif.**

Marque un accord définitif sur le déplacement du sentier et la reconnaissance de l'alignement existant sur base d'une situation connue depuis des temps immémoriaux.

9°) **Accueil extrascolaire 2005 : Restauration de la toiture de l'ancienne école de Matagne-la-Petite - Approbation projet, cahier spécial des charges, métré estimatif, avis de marché - Choix du mode de passation du marché - Sollicitation du subside.**

Approuve le projet des travaux de restauration de la toiture à l'ancienne école de Matagne-la-Petite, au montant de 45.384,37 EUROS TVA Comprise, choisit la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché et décide de solliciter l'intervention financière de la Région Wallonne, dans le cadre de l'Accueil extrascolaire 2005 auprès du Ministre compétent.

10°) **A. Programme des travaux de première nécessité - Contrat BT04014 - Dossier n°2412B1 - Travaux d'assainissement à l'école de Vodelée - Approbation projet - Changement du mode de passation du marché - Demande de subsides au Ministre compétent - Estimation : 19.840,37 EUR TVAC.**

Décide de recommencer la procédure en choisissant l'adjudication publique puisque malgré plusieurs appels à la concurrence, nous n'avons pas obtenu d'offres en nombres suffisants.

10°) **B. Programme des travaux de première nécessité - Contrat BT04014 - Dossier n°2412B2 - Travaux de renouvellement des menuiseries extérieures à l'école de Vodelée - Approbation projet - Choix du mode de passation du marché - Demande de subsides au Ministre compétent - Estimation : 5.357,76 EUR TVAC.**

Décide de recommencer la procédure en choisissant l'adjudication publique puisque malgré plusieurs appels à la concurrence, nous n'avons pas obtenu d'offres en nombres suffisants.

11°) **Maison de l'Urbanisme : Désignation 2 membres au Conseil d'Administration.**

Désigne Madame VERHELST Sophie et Monsieur BELOT Philippe comme représentants de la commune au Conseil d'Administration de la Maison de l'Urbanisme.

12°) **Formation jury pour mérite culturel.**

Désigne le jury pour le mérite culturel.

Il sera représenté comme suit :

- l'Echevin de la Culture
- le Directeur animateur du Foyer Culturel

- un conseiller communal représentant la majorité du Conseil communal : Mme VERHELST Sophie
 - un conseiller communal représentant la minorité du Conseil communal : Mr PAULY Michel
 - un représentant du C.A. du Foyer Culturel à désigner en son sein.
-

13°) **Formation jury pour mérite sportif.**

Désigne le jury pour le mérite sportif.

Il sera représenté comme suit :

- l'Echevine des sports
 - le Directeur animateur du Foyer Culturel
 - un conseiller communal représentant la majorité du Conseil communal : Mr DE COSTER Georges
 - un conseiller communal représentant la minorité du Conseil communal : Mr PAULY Michel
 - un représentant du C.A. du Foyer Culturel à désigner en son sein.
-

14°) **Location terrains communaux : Approbation cahier des charges pour remise en location avec effet au 01/11/2007.**

Approuve le cahier des charges pour remise en location sous le régime du bail de carrière de quatre terrains communaux sis à Romerée et Matagne-La-Grande avec effet au 01/11/2007.

Matagne-La-Grande

- 1° Un terrain au lieudit « Québry » cadastré section B 1143 A d'une superficie de 71 a 40 ca
- 2° Un terrain au lieudit « Québry » cadastré section B 1144 d'une superficie de 24 a 40 ca
- 3° Un terrain au lieudit « Québry » cadastré section B 1145 A d'une superficie de 34 a

Romerée

- 4° Un terrain au lieudit « Montagne d'Auneut » cadastré Section b/1040 F d'une superficie de 4 ha 37 a 02 ca
-

15°) **Signature Charte Communale de la Personne Handicapée.**

Décide de signer la Charte Communale d'Intégration de la Personne Handicapée.

16°) **Décision sur octroi subsides communaux.**

Décide des modalités d'octroi des subsides communaux prévus au budget 2007.

17°) **SWDE Incorporation de la réserve disponible au capital.**

Décide de souscrire 714 parts sociales de 25 € dans le capital du service de distribution d'eau, pour incorporer la réserve disponible au capital.

18°) Clôtures en forêt communale « Bois de Fagne »: Décision sur retrait.

Marque son accord pour le maintien de la clôture sur le territoire de chasse « Bois de Fagne ».

19°) Clôtures en forêt communale « Grand Bois » : Décision sur retrait.

Marque son accord pour le maintien de la clôture sur le territoire de chasse « Grand Bois », à condition que celle-ci soit entretenue.

20°) Remplacement Mr André BELOT en qualité de membre du Conseil de l'Action sociale suite à sa démission.

Elit Monsieur CHANTRENNE Franz en qualité de conseiller de l'action sociale en remplacement de Monsieur BELOT André, démissionnaire.

21 °) Service voirie : Décision sur acquisition nettoyeur à haute pression.

Décide d'acquérir un nouveau nettoyeur à haute pression pour le service ouvrier.

21bis) Plan tonus communal - Axe II - Attribution des aides 2006 - Approbation convention - Libération des avances

Décide de solliciter un prêt d'aide extraordinaire à long terme pour l'année 2006 dans le cadre du plan Tonus d'un montant de 102.095,00 € auprès de la Région wallonne et d'approuver les termes de la convention y annexée.

22°) Approbation PV de la séance précédente du Conseil Communal.

La séance du Conseil communal s'étant déroulée sans intervention, le procès-verbal est considéré comme approuvé.

La séance est terminée, il est 21 heures 55 minutes.

Par le Conseil,

Le Secrétaire ff,

Le Bourgmestre,

S. COLLARD.

A. DRICOT.
